



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 du Conseil de cette municipalité, tenue à 19 h 30, le calendrier des séances ordinaires pour 2014 a été adopté.

R 431-2013

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2014

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule que dorénavant avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le lundi et débuteront à 19 h :

6 janvier
3 février
10 mars
7 avril
5 mai
2 juin

7 juillet
4 août
8 septembre
6 octobre
3 novembre
1er décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à Code municipal.

ADOPTÉ

Donné à Crabtree ce, 14 novembre 2013

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **14 novembre 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **14 novembre 2013**


.....